

## Sur le terrain...

**Juin 2009** – Voyage d'étude à Barcelone du groupe « déchets » du Sénat, pour étudier les solutions mises en place en Catalogne.



**3 octobre 2009** – Votation citoyenne contre le changement de statut de La Poste (Conflans-en-Jarnisy)



**11 octobre 2009** – Congrès de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie

**31 octobre 2009** – cérémonie de commémoration « libération de Baccarat » (Photo courtoisie de la ville de Baccarat)



**21 octobre 2009** – Entretien avec le préfet de Meurthe-et-Moselle au sujet de l'indemnisation des sinistrés de Moutiers, afin d'obtenir le versement du reliquat de l'enveloppe d'accompagnement social.

**13 novembre 2009** – Visite du centre ERDF-GRDF de Homécourt, un site stratégique pour notre territoire. Ce fut aussi l'occasion pour Evelyne Didier d'aborder la question des dysfonctionnements dans la relation des collectivités avec ERDF GRDF.

## DOSSIER OUVRAGES D'ART

En mars dernier, je débutais un travail de longue haleine autour de la question de la rétrocession des ouvrages d'art pour parvenir à édifier un cadre législatif qui substitue la loi à la jurisprudence. Les collectivités ont besoin d'être soutenues dans ce dossier pour que tout le poids de l'entretien des ouvrages d'art ne leur soit plus imputé à l'avenir.

A ce jour, j'ai pu obtenir du Ministère des Transports la formation d'un groupe de travail composé de toutes les parties con-

cernées. Deux réunions ont déjà eu lieu, le 16 septembre 2009 et le 27 novembre 2009.

Je travaille en parallèle avec les services du Conseil Général qui sont particulièrement concernés.

Nous espérons ainsi aboutir à des amendements qui permettraient de sécuriser les collectivités dans le domaine financier et dans celui de la responsabilité. Pour l'heure, le groupe de travail réfléchit à encadrer le système de convention par la loi, sur la base de principes qui seraient affirmés dans l'exposé des motifs de celle-ci.

**Me contacter :** Evelyne DIDIER, Sénatrice, Conseillère Générale, Maire de Conflans-en-Jarnisy

**Permanence parlementaire**  
5, rue de Verdun, BP n°6  
54800 CONFLANS-EN-JARNISY  
Tél. 03.82.33.35.00  
Fax. 03 82.20. 76.73

**Mail/Internet**  
evelyne-didier@wanadoo.fr  
www.evelynedidier.fr

**Assistants parlementaires**  
Mlle Natacha NUNGE  
Mlle Laure SILISTRINI  
M. Blaise BODIN

# Entre Meurthe-et-Moselle... ... et Sénat

La lettre d'Evelyne Didier

Madame, Monsieur, mes chers Collègues,

Les nombreux appels que j'ai reçus de la part des collectivités de Meurthe-et-Moselle, la soif d'information de nos collègues, leur demande de renseignements précis et concrets à propos des réformes engagées, et tout particulièrement la réforme des collectivités territoriales, m'amènent aujourd'hui à vous proposer une explication la plus claire possible, en indiquant toutefois que les derniers arbitrages ne sont pas rendus.

Jusqu'ici, par manque de moyens, il ne m'était pas possible de mettre en place une information digne de ce nom. Aujourd'hui, c'est chose faite !

Je dis nous, parce que nous sommes une équipe. Sans elle, je ne serai pas en mesure de m'engager aussi fortement et en profondeur sur des sujets aussi lourds que la réforme territoriale et fiscale, le droit à l'eau, ou la question du maintien et de l'entretien des ouvrages d'art... sujets que j'ai pris, petit à petit, à bras le corps.

Plus rien n'est simple aujourd'hui. Et le rôle des élus est, je crois, d'entrer dans la complexité avec beaucoup d'humilité et avec la volonté de rendre accessible au plus grand nombre ce qu'ils auront reçu et appris. A travers le prisme de mes convictions, mais toujours dans le respect de celles des autres, je vous ferai part de mon analyse, de celle de mon groupe politique ; parce qu'être élu c'est aussi donner son avis et prendre parti au sens le plus noble du terme.

Un site internet, des infos par courriel, cette lettre de votre sénatrice, l'envoi de mes interventions à ceux qui nous sollicitent, ce sont les moyens que nous mettons en œuvre aujourd'hui pour mieux vous informer.

N'hésitez pas à nous solliciter, vos questions seront reprises et publiées avec la réponse dans nos prochaines publications.

Fraternellement, et bonne année à tous !

*E. Didier*

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'EAU

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui proclame le droit à l'eau pour tous, n'a eu jusqu'ici qu'une portée déclaratoire, sans par-



venir à réduire les inégalités dans l'accès à ce bien vital. Les députés et sénateurs communistes et du Parti de gauche ont déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, visant à mettre en œuvre un mécanisme national de solidarité qui garantirait de manière préventive et simple l'accès à ce droit fondamental qu'est le droit à l'eau.

Il s'agit de créer une allocation différentielle au bénéfice des ménages les moins riches, de sorte que la charge d'eau (montant de la facture d'eau sur les revenus) ne dépasse jamais 3 % (celle-ci atteint parfois 8%). L'allocation serait versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) par délégation du Fonds national d'aide au logement qui servirait d'instrument financier. Le financement de l'allocation serait assuré par des contributions des entreprises ainsi que de l'État, des collectivités territoriales et des syndicats gestionnaires du service public de distribution et d'assainissement de l'eau.

## MES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Secours d'urgence en milieu rural (décembre 09)

Refondation du capitalisme (RSA) (novembre 09 -question d'actualité)

Application par les SDIS de l'obligation d'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique (octobre 09)

Bonification de retraite des personnels techniques des réseaux et infrastructures (octobre 09)

Régime des catastrophes naturelles (juillet 09)

Service d'accueil du jeune enfant : modification de décret (juillet 09)

Réforme de recrutement et de la formation des maîtres (juillet 09)

Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009 portant publication de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur (août 09)

Suppression de postes à la brigade de gendarmerie de Neuves Maisons (juillet 09)

Exploitation des animaux de cirque (juillet 09)

Mise en œuvre du rapport Audouin (orphelins de guerre) (juin 09)

Avenir des emplois de vie scolaire (juin 09)

Indemnisation du chômage en cas d'emplois multiples (juin 09)

Suppression des tribunaux des affaires de sécurité sociale (juin 09)





## TAXE CARBONE POURQUOI ET COMMENT ?

La taxe carbone, c'est une taxe additionnelle perçue sur les énergies fossiles, c'est-à-dire principalement le gaz, le fioul et l'essence.

Une fiscalité carbone est nécessaire pour faire face à l'enjeu climatique. Mais dans quelles conditions doit-elle être mise en œuvre ? Comment le fardeau de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> devrait-il être partagé entre industries et ménages ?

Dans la version proposée par le gouvernement et adoptée dans le projet de loi de finances, cette taxe, renommée « contribution carbone » lors de son passage au Sénat, est à la fois inefficace et injuste.

### LES GRANDES INDUSTRIES EXCLUES DE L'ASSIETTE DE LA TAXE

Les secteurs les plus fortement émetteurs sont exclus de l'assiette de la taxe, sous prétexte qu'ils sont déjà soumis au marché européen de crédits d'émissions et que cela se serait leur faire subir une « double peine ».

En réalité, ce marché européen du carbone ne représente aucune contrainte pour les entreprises qui y sont soumises et leur permet simplement de spéculer sur le prix de la tonne de carbone. Pour ces entreprises, qui sont celles qui bénéficieront le plus de la suppression de la taxe professionnelle, c'est donc plutôt d'un double cadeau qu'il faudrait parler !

### LES MENAGES INEGAUX FACE A CETTE TAXE

Les inégalités face à ce nouveau prélèvement sont loin d'être compensées malgré la redistribution, pondérée en fonction de la composition du ménage et d'une distinction simpliste entre ménages ruraux et urbains.

De plus, les nombreux cadeaux fiscaux offerts par le gouvernement sur les technologies vertes permettront aux catégories aisées de réduire leurs émissions, tandis que les ménages modestes, qui n'ont pas la capacité d'investir dans des solutions d'économie d'énergie seront pénalisés sans pour autant pouvoir réduire leur consommation.

### CONCLUSION

Les PME, les collectivités et les ménages sont les grands perdants de cette fiscalité carbone, alors qu'ils ne sont pas la source principale des émissions de gaz à effet de serre.

## STATUT DE LA POSTE

Récit d'une résistance exemplaire

183 voix pour, 152 contre. Sans surprise, la majorité sénatoriale s'est prononcée le lundi 9 novembre en faveur de la transformation de La Poste en société anonyme, malgré la très forte opposition de la gauche et l'appui de la population à qui le gouvernement a refusé un référendum. Ce sont des centaines d'amendements qui ont été déposés pour réclamer des clarifications et des assurances de la part du gouvernement sur ses intentions réelles, et dénoncer ce qui n'est en réalité qu'un prélude à la privatisation. Mais le gouvernement, s'abritant derrière le faux prétexte d'une mise en conformité avec le droit communautaire, est resté insensible quant à nos inquiétudes légitimes sur l'ouverture du capital de La Poste à des acteurs privés ; ouverture qui met pourtant en danger sa mission de service public universel et laisse présager l'introduction de méthodes de management aussi brutales que chez France Télécom.



## LES VERTES ILLUSIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'écologie de droite consiste à laisser les individus seuls face à un grand marché peint en vert

**Votée au Sénat le 8 octobre, la loi d'Engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, censée concrétiser les objectifs du Grenelle de l'environnement, doit encore passer devant l'Assemblée Nationale. Pourquoi avons-nous voté contre ?**



Partant d'un processus encourageant de consultation de l'ensemble des acteurs concernés, le Grenelle II n'était pas à la hauteur des ambitions affichées par la loi Grenelle I.

Le texte qui nous a été présenté, en urgence avec une seule lecture, couvrait un très grand nombre de domaines (Bâtiments et urbanisme, Transports, Energie, Biodiversité, Santé et gestion des déchets, Gouvernance) et prévoyait une large panoplie de mesures en faveur de l'environnement. Mais il était en réalité loin d'être abouti : trop de dispositions voyaient leur application soumise à la publication d'un décret ou d'une ordonnance. Les nombreux amendements que nous avons déposés pour tenter de préciser certaines dispositions ont toujours été refusés, afin que les arbitrages finaux puissent se faire au niveau de l'exécutif, loin des parlementaires. Par exemple, l'obligation pour les entreprises de plus de 500 personnes de réaliser un bilan carbone de leur activité ne s'appliquera qu'à une liste de secteurs définis de façon réglementaire. Il nous était donc demandé de voter une mesure sans que nous puissions réellement savoir quel effet elle aura.

Par ailleurs les Français sont désormais très conscients des enjeux écologiques, ils n'ont pas besoin d'être inondés d'informations, de labels, d'étiquetages, de recommandations, pour mieux être renvoyés à leur culpabilité de consommateurs. Nous ne pouvons soutenir un projet qui a pour seule solution à la crise écologique de placer les individus seuls face à leurs choix, dans un grand marché plus ou moins peint en vert. Ce qu'il faudrait, c'est agir à la source, au niveau des modes de production, ce qui suppose un Etat fort, capable de faire face aux intérêts de l'industrie et du commerce, pour prendre les décisions qui s'imposent avec le courage politique que la situation exige.

Enfin, la révolution verte passe forcément par une révolution sociale, parce que la réduction des inégalités est au cœur de la question écologique. Le projet du gouvernement ne correspondait pas à notre vision de l'écologie, plus ambitieuse et surtout plus juste.

## SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : QUELS EFFETS ?

C'est un impôt qui n'est plus adapté à l'économie d'aujourd'hui. Elle taxe beaucoup les entreprises industrielles et très peu le secteur financier, celui qui fait le plus de profit. Il est donc nécessaire qu'elle évolue, sans toutefois mettre en danger les ressources des collectivités.

### LA TAXE PROFESSIONNELLE EST REMPLACÉE PAR UNE CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

La TP rapportait : 28 milliards d'euros

La CET rapporterait : 17 milliards d'euros

**Cadeau aux entreprises : 11 milliards d'euros (-23 %)**

### LA CET EST COMPOSÉE DE 2 COTISATIONS DISTINCTES

#### La CLA : cotisation locale d'activité

- C'est le volet foncier
- Elle est calculée sur la valeur locative des locaux des entreprises
- Rendement prévu : 5,8 milliards d'euros
- Problème : elle est très peu évolutive

#### Et la CC : cotisation complémentaire

- C'est le volet richesse
- Calculée sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise
- Rendement prévu : 11,4 milliards d'euros
- Elle est payée par les entreprises qui font un chiffre d'affaire supérieur à 500 000 euros et pour les chiffres d'affaires inférieurs à 2 millions d'euros, il y a un abattement de 1000 euros
- Taux progressif, calculée entreprise par entreprise
- Problème : risque de creuser les inégalités territoriales ; filialisation des grandes entreprises ; 90 % des entreprises sont exonérées ; certains territoires n'ont que des petites entreprises.

### COMMENT EST COMPENSÉ LE MANQUE A GAGNER ?

Le gouvernement redépense 4 ressources :

- Le produit de plusieurs taxes perçues par l'Etat aujourd'hui sera partagé avec les collectivités
- Le montant des frais d'assiette et de recouvrement prélevé aujourd'hui par l'Etat sur le produit des impôts locaux sera réduit
- De nouvelles taxes sur les entreprises de réseau seront créées : les entreprises intervenant dans le champ public seront surtaxées, et de nouvelles taxes sur les transformateurs électriques, les centrales de production d'énergie, le matériel ferroviaire, et les antennes apparaîtront.

### Quelle était la proposition des élus communistes ?

C'est le capital financier des entreprises qui devrait être taxé. Selon l'INSEE, il représente 7 417 milliards d'euros en 2008, soit + 25 % en 3 ans ! Taxé au niveau national à 0,5 %, il produirait une recette de 37,1 milliards d'euros, de quoi assurer un financement correct des collectivités.

### COMMENT REPARTIR CETTE RECETTE ?

Dans un premier temps, en 2010, les recettes nouvelles et positives seront perçues non pas par les collectivités mais par l'Etat pour alimenter un fond de garantie (le FNGIR) et lisser les pertes des collectivités perdantes du nouveau système.

Ce qui explique que les ressources annoncées sont identiques aux ressources existantes. La question est de savoir si ce rééquilibrage est pérenne ou le fonds est-il appelé à disparaître d'ici 2015...

### QUI PERCEVRA QUOI ?

Le gouvernement organise la spécialisation des recettes fiscales : aux communes, les ressources de la CLA et la totalité des recettes de la taxe d'habitation du foncier bâti et du foncier non bâti.

- Les EPCI en TPU vont ainsi percevoir une part des 3 autres taxes sans que ni l'EPCI ni les communes ne l'aient décidé. C'est là une manière de leur faire définitivement prendre le pas sur les communes.
- Les régions et les départements ne voteront plus de taux d'imposition. L'Etat recentralise les décisions.

### COMMENT ANALYSER CETTE NOUVELLE SITUATION ?

#### Les avantages pour le gouvernement

- ♦ Diminuer les taxes en direction du monde économique
- ♦ Reprendre la main
- ♦ Limiter les dépenses publiques (critères de Maastricht)

#### Les conséquences pour une collectivité

- ♦ Attirer les entreprises ne sera plus intéressant. Mieux vaudra construire des logements pour récupérer des ressources.
- ♦ L'essentiel des ressources des collectivités proviendra des ménages. C'est une façon de faire payer aux particuliers les services qu'ils demandent à leur commune. C'est aussi une façon de contraindre les collectivités à supprimer ou à privatiser les services publics de proximité
- ♦ En étouffant les collectivités, le gouvernement les contraint à réduire leur masse salariale
- ♦ Les grandes entreprises seront renforcées au détriment des petites.
- ♦ N'oublions pas que les collectivités paient aussi la taxe carbone sans compensation (voir notre encadré).
- ♦ Dans le collectif budgétaire, la dotation globale de fonctionnement ne progresse pas (+ 0,6 %) et les dotations de compensation existantes sont affichées à la baisse.
- ♦ Dans le même temps, l'indice du « panier du maire » affiche une augmentation de 20 % entre 2002 et 2008.